

États-Unis

Le régime public de retraite, appelé régime de sécurité sociale, comporte une formule dégressive (par tranches) de calcul des prestations. À cela s'ajoute un paiement complémentaire sous condition de ressources pour les retraités à faible revenu.

Conditions d'éligibilité à une prestation

L'âge actuel de la retraite (appelé âge normal de départ en retraite) se situe entre 65 et 66 ans ; il sera progressivement porté à 67 ans. L'éligibilité aux prestations de retraite dépend du nombre d'années de cotisation, avec une durée minimum de dix ans. Un départ en retraite anticipé avec des prestations réduites est possible à partir de 62 ans.

Calcul des prestations

Régime lié à la rémunération

La formule de calcul des prestations est dégressive. Pour les premiers 592 USD par mois de rémunération concernée, le taux de remplacement est de 90 %. Il est de 32 % pour la tranche comprise entre 592 USD et 3 567 USD par mois, qui représentent respectivement 22 % et 133 % du salaire moyen. Entre ce dernier seuil et le plafond de rémunération le taux de remplacement est de 15 %. Une majoration de 50 % s'applique pour conjoint ou enfant à charge.

Les rémunérations des années antérieures sont réévaluées jusqu'aux 60 ans du bénéficiaire en fonction de la progression du salaire moyen dans l'ensemble de l'économie. Entre 60 et 62 ans, les rémunérations des années antérieures ne font l'objet d'aucun ajustement. Après 62 ans, elles sont ajustées en fonction de l'évolution des prix jusqu'à l'âge de 67 ans. La pension est calculée sur la base de la rémunération moyenne des 35 meilleures années (après revalorisation), y compris les années de rémunération nulle éventuellement nécessaires pour atteindre 35 années. Selon les hypothèses retenues concernant la progression des prix et des salaires, on aboutit à une pension inférieure de 14 % à celle que l'on obtiendrait si toutes les rémunérations étaient réévaluées intégralement en fonction de l'évolution des salaires.

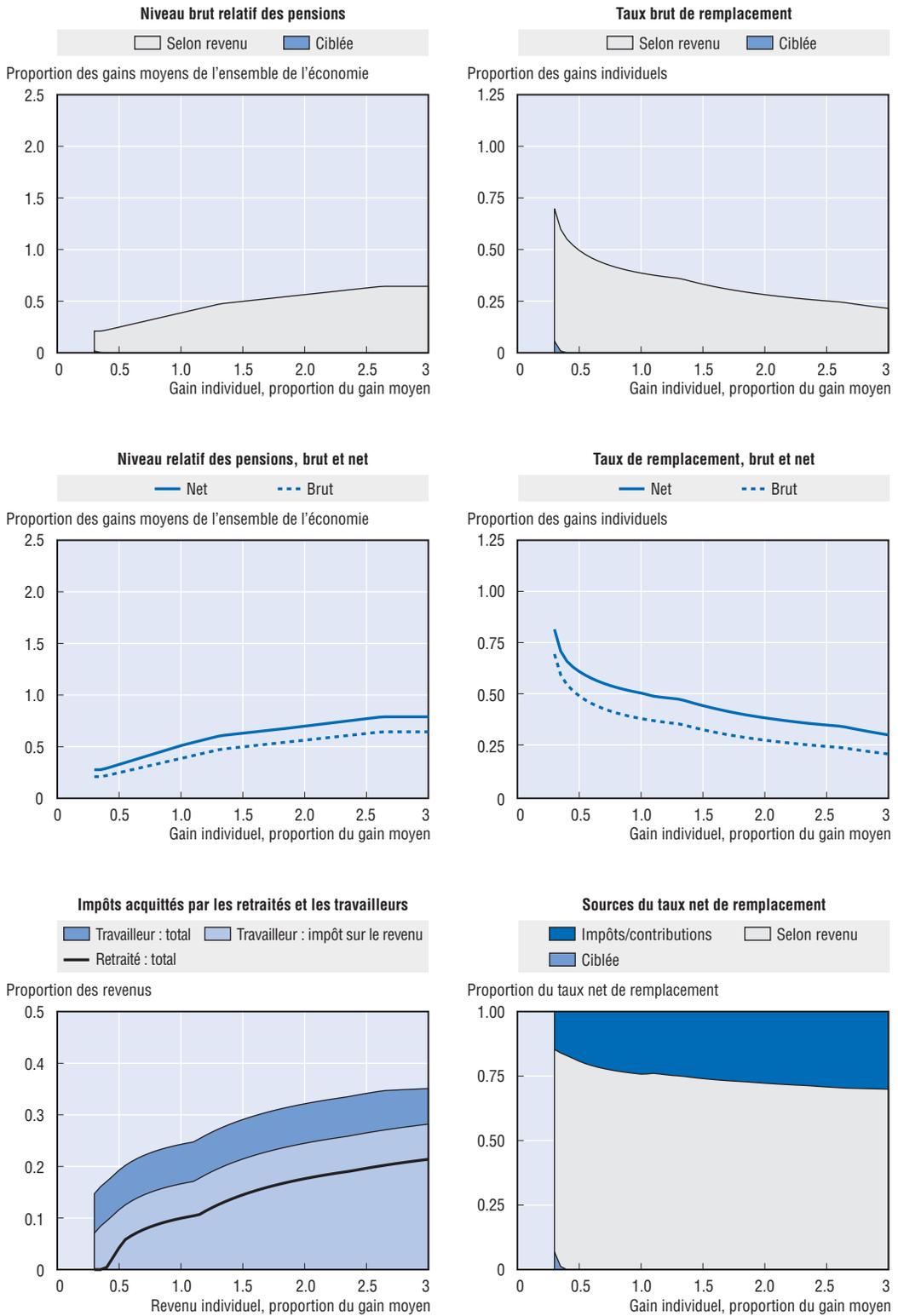
Le plafond de rémunération pour les cotisations comme pour les prestations est de 84 900 USD par an (2.5 fois le salaire moyen) ; il est revalorisé tous les ans en fonction de la hausse des salaires pour l'ensemble de l'économie.

Les retraites en cours sont indexées sur les prix.

Pension minimum

Il existe dans le cadre du régime de sécurité sociale une pension minimum. Les personnes dont les rémunérations sont inférieures à un montant minimum perçoivent une

Résultats de la modélisation des pensions : États-Unis



Source : OCDE, à partir d'informations fournies par les pays.

pension minimum dont le montant dépend du nombre total d'années de couverture et varie entre 30 USD pour 11 années de couverture et 626 USD pour 30 années de couverture. Le seuil déclenchant le versement de cette pension minimum était, en 2002, de 9 450 USD, soit légèrement inférieur à 30 % du salaire moyen. (La définition officielle de ce seuil est 15 % de la base de prestation et de cotisation selon les anciennes règles.) La pension minimum ne change rien aux résultats de la modélisation, car la fourchette de rémunérations affectée est inférieure à celle présentée.

Régime ciblé

Les États-Unis accordent aux personnes âgées une prestation sous condition de ressources appelée « supplemental security income ». Les célibataires de plus de 65 ans peuvent percevoir jusqu'à 6 540 USD par an selon leur patrimoine et leurs autres revenus. Pour les couples, le montant de la prestation est majoré de 50 % par rapport à celle des célibataires et s'établit à 9 804 USD. Ces montants équivalent respectivement à environ 20 % et 29 % du salaire moyen national. La prestation est indexée sur les prix.

Les critères de patrimoine sont stricts : le plafond d'actifs est de 2 000 USD pour les célibataires et de 3 000 USD pour les couples ; il exclut les effets personnels, la résidence principale, une voiture, une assurance pour frais d'obsèques et une assurance-vie (pour ces deux assurances la valeur maximum est de 1 500 USD). Une petite franchise de 20 USD par mois n'est pas prise en compte dans le calcul des droits à prestations. Au-delà du plafond, la prestation est dégressive, au taux de 100 % de l'excédent de revenus.

L'analyse est compliquée par le fait que les états peuvent compléter le minimum fixé au niveau fédéral. 12 États ne versent que le minimum fédéral, environ 28 administrent leur propre système et 12 proposent des compléments qui sont gérés par l'Administration fédérale de la sécurité sociale. Dans ce dernier cas, la proportion du versement complémentaire moyen est de 13 % pour les retraités célibataires et de 18 % pour les couples. Notez que la modélisation ne prend pas en compte ces paiements supplémentaires.

Impôt sur le revenu et cotisations de sécurité sociale

Imposition des retraités

Dans la législation fiscale fédérale, les personnes âgées bénéficient d'un abattement forfaitaire supplémentaire. Pour les célibataires d'âge actif, il est de 4 700 USD, contre 5 850 USD pour les plus de 65 ans. Un couple marié dont les deux conjoints ont plus de 65 ans bénéficie d'un abattement de 9 650 USD, alors que les couples d'âge actif ont droit à un abattement standard de 7 850 USD. Il existe également un système de crédit d'impôt pour les retraités à faible revenu et les personnes handicapées. Le crédit d'impôt maximum est de 1 125 USD pour une personne seule (chef de famille monoparentale, veuve ou veuf) mais il est dégressif en fonction du revenu et s'annule lorsque le revenu total excède 17 500 USD ou que les prestations de pension publique non imposables excèdent 5 000 USD.

Imposition du revenu des pensions

Les prestations de sécurité sociale (pension publique) sont imposables à concurrence de 50 % si le revenu, incluant la moitié de la pension, est supérieur à 25 000 USD. Cette proportion peut atteindre un maximum de 85 % pour les retraités à hauts revenus si le

montant obtenu en additionnant la moitié des prestations de sécurité sociale et les autres revenus excède 34 000 USD.

Aux États-Unis, la disparité des structures d'imposition des revenus d'un État à l'autre complique l'analyse. Pour les principaux résultats empiriques, nous avons suivi la méthodologie standard de l'OCDE qui suppose que l'individu considéré vit à Detroit (Michigan). La fiscalité du Michigan en matière d'impôt sur le revenu accorde un abattement supplémentaire de 900 USD aux personnes de plus de 65 ans (1 800 USD pour les couples mariés faisant une déclaration conjointe). Les pensions publiques sont totalement exonérées de l'impôt sur le revenu de l'État en question, de même que les 33 810 premiers dollars de revenu provenant d'une retraite privée. Tous les revenus des pensions sont exonérés de l'impôt sur le revenu de Detroit. (Notez que le graphique des taux d'imposition effectifs moyens ne fait pas apparaître le chiffre négatif de l'impôt sur le revenu des salariés à faible revenu même si celui-ci est calculé et utilisé dans la modélisation.)

Cotisations de sécurité sociale payées par les retraités

Le revenu des pensions n'est soumis à aucune cotisation de sécurité sociale.

Résultats de la modélisation des pensions : États-Unis

Hommes	Rémunération individuelle, en multiples de la moyenne					
Femmes (lorsqu'elle est différente)	0.5	0.75	1	1.5	2	2.5
Taux de pension brut (% de la rémunération moyenne)	24.8	31.7	38.6	49.8	56.3	62.7
Taux de pension net (% de la rémunération moyenne nette)	32.7	41.9	51.0	63.0	69.8	77.1
Taux brut de remplacement (% de la rémunération individuelle)	49.6	42.3	38.6	33.2	28.1	25.1
Taux net de remplacement (% de la rémunération individuelle nette)	61.4	54.6	51.0	44.9	39.0	35.5
Patrimoine-retraite brut (multiple de la rémunération moyenne)	3.5	4.5	5.5	7.1	8.0	8.9
Patrimoine-retraite net (multiple de la rémunération moyenne nette)	4.7	6.0	7.3	9.0	9.9	11.0
	5.4	6.9	8.5	10.5	11.6	12.8

Bibliographie

- ALDRICH, J. (1982), « The Earnings Replacement Rate of Old-age Benefits in Twelve Countries: 1969-1980 », *Social Security Bulletin*, vol. 45, n° 11, pp. 3-11.
- BANQUE MONDIALE (1994), *La crise du vieillissement: mesures destinées à protéger les personnes âgées et à promouvoir la croissance – Résumé*, Oxford University Press.
- BLANCHARD, O.J. (1993), « The Vanishing Equity Premium », in R. O'Brien (dir. publ.), *Finance and the International Economy*, n° 7, Oxford University Press.
- BODIE, Z. (1995), « On the Risk of Stocks in the Long Run », *Financial Analysts' Journal*, mai-juin, pp. 18-22.
- CASEY, B., H. OXLEY, E.R. WHITEHOUSE, P. ANTOLÍN, R. DUVAL et W. LEIBFRITZ (2003), « Policies for an Ageing Society: recent measures and areas for further reform », *Economics Department Working Paper*, n° 369, OCDE, Paris.
- CICHON, M. (1999), « Les régimes fictifs à cotisations définies: du neuf avec du vieux ? », *Revue internationale de sécurité sociale*, vol. 52, n° 4, pp. 103-125.
- CONSTANTINIDES, G., J. DONALDSON et R. MEHRA (1998), « "Junior Can't Borrow". A new perspective on the equity premium puzzle », *Working Paper* n° 6617, National Bureau of Economic Research, Cambridge.
- DANG, T.T., P. ANTOLÍN et H. OXLEY (2001), « Fiscal Implications of Ageing: projections of age-related spending », *Working Paper* n° 305, Economics Department, OCDE, Paris.
- DIAMOND, P.A. (1997), « Insulation of Pensions from Political Risk », in S. Valdés-Prieto (dir. publ.), *The Economics of Pensions: Principles, Policies and International Experience*, Cambridge University Press.
- DISNEY, R.F. (1999), « Notional Accounts as a Pension Reform Strategy: an evaluation », *Pension Reform Primer Series*, Social Protection Discussion Paper n° 9928, Banque mondiale, Washington, D.C.
- DISNEY, R.F. et P.G. JOHNSON (dir. publ.) (2001), *Pension Systems and Retirement Incomes across OECD Countries*, Edward Elgar, Aldershot.
- DISNEY, R.F. et E.R. WHITEHOUSE (1994), « Choice of Private Pension and Pension Benefits in Britain », *Working Paper* n° 94/2, Institute for Fiscal Studies, Londres.
- DISNEY, R.F. et E.R. WHITEHOUSE (1996), « What are Pension Plan Entitlements Worth in Britain? », *Economica*, vol. 63, pp. 213-238.
- DISNEY, R.F. et E.R. WHITEHOUSE (1999), « Pension Plans and Retirement Incentives », *Pension Reform Primer series*, Social Protection Discussion Paper n° 9924, Banque mondiale, Washington, D.C.
- DISNEY, R.F. et E.R. WHITEHOUSE (2001), *Cross-Country Comparisons of Pensioners' Incomes*, Report Series n° 142, Department for Work and Pensions, Londres.
- EUROSTAT (1993), *Rapport entre revenu de retraite et revenu d'activité au moment du départ à la retraite. Taux de remplacement vieillesse*, vol. 1, Office statistique des Communautés européennes, Luxembourg.
- FINKELSTEIN, A. et J. POTERBA (2002), « Selection Effects in the United Kingdom Individual Annuities Market », *Economic Journal*, vol. 112, n° 476, pp. 28-50.
- FINKELSTEIN, A. et J. POTERBA. (2004), « »Adverse Selection in Insurance Markets: policyholder evidence from the UK annuity market », *Journal of Political Economy*, vol. 112, n° 1, pp. 183-208.
- FÖRSTER, M.F. et M. MIRA D'ERCOLE (2005), « Income Distribution and Poverty in OECD Countries in the Second Half of the 1990s », *Documents de travail sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*, n° 22, OCDE, Paris.
- HERNANZ, V., F. MALHERBERT et M. PELLIZZARI (2004), «Take-up of Welfare Benefits in OECD Countries: a review of the evidence», *Documents de travail sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*, n° 17, OCDE, Paris.

- IPPOLITO, R. (1991), « Encouraging Long Tenure: wage tilt or pensions », *Industrial and Labor Relations Review*, vol. 44, n° 3.
- JAGANNATHAN, R. ET N. KOCHERLAKOTA (1996), « Why Should Older People Invest Less in Stocks than Younger People? », *Federal Reserve Bank of Minneapolis Quarterly Review*, vol. 20, n° 3, été.
- JOHNSON, P.G. (1998), *Older Getting Wiser*, Institute of Chartered Accountants in Australia.
- KEENAY, G. et E.R. WHITEHOUSE (2002a), « Les impôts des retraités », *Les impôts sur les salaires*, OCDE, Paris.
- KEENAY, G. et E.R. WHITEHOUSE (2002b), « The Role of the Personal Tax System in Old-age Support: a survey of 15 countries », Discussion Paper n° 02/07, Centre for Pensions and Superannuation, University of New South Wales, Sydney.
- KEENAY, G. et E.R. WHITEHOUSE (2003a), « Financial Resources and Retirement in Nine OECD Countries: the role of the tax system », Documents de travail sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations, n° 8, OCDE, Paris.
- KEENAY, G. et E.R. WHITEHOUSE (2003b), « The Role of the Personal Tax System in Old-age Support: a survey of 15 countries », *Fiscal Studies*, vol. 24, n° 1, pp. 1-21.
- LAZEAR, E. (1981), « Agency, Earnings Profiles, Productivity and Hours Restrictions », *American Economic Review*, vol. 71, pp. 606-620.
- LAZEAR, E. (1985), « Incentive Effects of Pensions », in D. Wise (dir. publ.), *Pensions, Labor and Individual Choice*, University of Chicago Press for National Bureau of Economic Research.
- McHALE, J. (1999), « The Risk of Social Security Benefit Rule Changes: some international evidence », Working Paper n° 7031, National Bureau of Economic Research, Cambridge, Mass.
- MEHRA, R. et E.C. PRESCOTT (1985), « The Equity Premium: a puzzle », *Journal of Monetary Economics*, vol. 15, pp. 145-161.
- MITCHELL, O.S. et E.L. DYKES (2000), « New Trends in Pension Benefit and Retirement Provisions », Working Paper n° 2000-1, Pension Research Council, Wharton School, University of Pennsylvania, Philadelphie.
- OCDE (1995), *Les régimes de retraite privés dans les pays de l'OCDE: Canada*, Études de politique sociale, n° 15, OCDE, Paris.
- OCDE (2001), *Viellissement et revenus : les ressources des retraités dans 9 pays de l'OCDE*, OCDE, Paris.
- OCDE (2003), *Les impôts sur les salaires*, OCDE, Paris.
- OCDE (2004), *Les pensions privées : Classification et glossaire de l'OCDE*, OCDE, Paris.
- OCDE (2005), *Taxing Wages*, OCDE, Paris.
- PALACIOS, R.J. et E.R. WHITEHOUSE, E.R. (2000), « Guarantees: counting the cost of guaranteeing defined contribution pensions », Pension Reform Primer briefing note, Banque mondiale, Washington, D.C.
- PALACIOS, R.J. et E.R. WHITEHOUSE (2005), « Civil-service Pension Schemes around the World », Pension Reform Primer series, Social Protection Discussion Paper, Banque mondiale, Washington, D.C., à paraître.
- PENNACHI, G.G. (1998), « Government Guarantees on Funded Pension Returns », Pension Reform Primer series, Social Protection Discussion Paper n° 9 806, Banque mondiale, Washington D.C.
- TURNER, J.A. et D.M. RAJNES (2000), « Garanties de taux de rendement pour les régimes obligatoires à cotisations définies », *Revue internationale de sécurité sociale*, vol. 54, n° 4 (oct.-déc.2001), Genève.
- UNITED KINGDOM, DEPARTMENT OF WORK AND PENSIONS (2003), « Income Related Benefits Estimates of Take-up – 2000-2001 », Londres.
- UNITED KINGDOM, GOVERNMENT ACTUARY'S DEPARTMENT (2003), *Occupational Pension Schemes in 2000: Eleventh Survey by the Government Actuary*.
- UNITED STATES, DEPARTMENT OF LABOR (1999), *Private Pension Plan Bulletin: Abstract of 1996 Form 5500 Annual Reports*, Pension and Welfare Benefits Administration, Washington, D.C.
- VISCUSI, W.K. (1985), « The Structure of Uncertainty and the Use of Pensions as a Mobility-reduction Device », in D. Wise (dir. publ.), *Pensions, Labor and Individual Choice*, University of Chicago Press for National Bureau of Economic Research.

- VORDRING, H. et K. GOUDSWAARD (1997), « Indexation des prestations de pensions publiques sur base juridique: quelques expériences dans les pays d'Europe », *Revue internationale de sécurité sociale*, vol. 50, n° 3, pp. 35-50.
- WEAVER, R.K. (1988), *Automatic Government: The Politics of Indexation*, Brookings Institution, Washington D.C.
- WHITEFORD, P. (1995), « L'utilisation des taux de remplacement dans les comparaisons internationales des systèmes de prestations », *Revue internationale de sécurité sociale*, vol. 48, n° 2.
- WHITEHOUSE, E.R. (1998), « Pension Reform in Britain », Pension Reform primer series, Social protection Discussion Paper n° 9810, Banque mondiale, Washington, D.C.
- WHITEHOUSE, E.R. (2000), « Administrative Charges for Funded Pensions: measurement concepts, international comparison and assessment », *Journal of Applied Social Science Studies*, vol. 120, n° 3, pp. 311-361.
- WHITEHOUSE, E.R. (2001), « Administrative Charges for Funded Pensions: comparison and assessment of 13 countries », *Private Pension Systems: Administrative Costs and Reforms, Private Pensions Series*, vol. 3, OCDE, Paris.
- WHITEHOUSE, E.R. (2002), « Pension Systems in 15 Countries Compared: the value of entitlements », Discussion Paper n° 02/04, Centre for Pensions and Superannuation, University of New South Wales, Sydney.
- WHITEHOUSE, E.R. (2005a), « Pension Policy around the World: vol. 1, high-income OECD countries », Social Protection Discussion Paper, Banque mondiale, Washington, D.C.
- WHITEHOUSE, E.R. (2005b), « Pension Policy around the World: vol. 2, Eastern Europe and Central Asia », Social Protection Discussion Paper, Banque mondiale, Washington, D.C.
- WHITEHOUSE, E.R. (2005c), « Pension Policy around the World: vol. 3, Latin American and Caribbean », Social Protection Discussion Paper, Banque mondiale, Washington, D.C.
- WHITEHOUSE, E.R. et R.J. PALACIOS (2005), « Pension Policy around the World: vol. 5, South Asian civil-service schemes », Social Protection Discussion Paper, Banque mondiale, Washington, D.C.
- WHITEHOUSE, E.R. et D. ROBALINO (2005), « Pension Policy around the World: vol. 4, Middle East and North Africa », Social Protection Discussion Paper, Banque mondiale, Washington, D.C.

Table des matières

Préface : pourquoi cette publication sur les retraites ?	9
Introduction	11
Résumé	15

Partie I

Suivre les réformes des pensions

Chapitre 1. Typologie des régimes de retraite	21
1. Premier pilier, retraites redistributives.	22
2. Deuxième pilier, retraites obligatoires à caractère d'assurance.	24
Notes	25
Chapitre 2. Comparaison des paramètres des régimes de retraite	27
1. Premier pilier, régimes redistributifs	28
2. Deuxième pilier, régimes liés au salaire.	28
3. Mesure et valorisation des rémunérations dans les régimes liés à la rémunération.	32
4. Régimes à cotisations définies	34
5. Plafonds sur les gains ouvrant droit à une pension de retraite	34
6. Âges ouvrant droit aux prestations de retraite	34
7. Indexation des pensions en cours de service	35
8. Impôts et cotisations de sécurité sociale	35
Notes	38
Chapitre 3. Modélisation des droits à pension	39
1. Droits futurs selon les règles et paramètres d'aujourd'hui.	40
2. Couverture	40
3. Variables économiques.	41
4. Gains moyens.	42
5. Impôts et cotisations de sécurité sociale.	43
6. Indicateurs et résultats.	43
Notes	46
Chapitre 4. Taux de remplacement	49
1. Taux bruts de remplacement.	50
2. Taux nets de remplacement	53
Notes	55

Chapitre 5. Niveaux relatifs des pensions	57
Chapitre 6. Patrimoine-retraite	61
Notes	66
Chapitre 7. Indicateurs clés	67
1. Moyennes pondérées et distribution des revenus	68
2. Moyenne pondérée des niveaux de pension et patrimoine-retraite	69
3. Structure du transfert potentiel de ressources aux retraités	70
Notes	72
Annexe I.1. Différences entre les systèmes à prestations définies, les systèmes à points et les systèmes à comptes individuels fictifs	73
Annexe I.2. Analyse de sensibilité	75
Annexe I.3. Progressivité de la formule de calcul des droits à pension	84
Bibliographie	87

Partie II

Études par pays

Introduction	93
Allemagne	95
Australie	98
Autriche	103
Belgique	106
Canada	110
Corée	113
Danemark	116
Espagne	120
États-Unis	123
Finlande	127
France	131
Grèce	135
Hongrie	139
Irlande	142
Islande	145
Italie	148
Japon	152
Luxembourg	155
Mexique	158
Norvège	161
Nouvelle-Zélande	164
Pays-Bas	167
Pologne	171
Portugal	174
République slovaque	177
République tchèque	180

Royaume-Uni	183
Suède	187
Suisse	191
Turquie	194
RÉGIMES DE RETRAITE PROFESSIONNELS VOLONTAIRES	197
Canada	199
Danemark	202
États-Unis	204
Royaume-Uni	207

Encadré

3.1. Modélisation des pensions	45
--------------------------------------	----

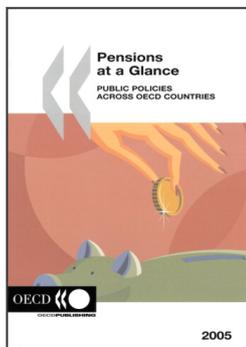
Liste des tableaux

1.1. Structure des régimes de pension dans les pays de l'OCDE	23
2.1. Résumé des paramètres des régimes de pension	29
2.2. Mesure et revalorisation des rémunérations – régimes liés au salaire	33
2.3. Procédures d'ajustement des pensions en cours de service, par pays et par régime	36
2.4. Catégories d'avantages concédés aux retraités	38
3.1. Gains de l'ouvrier moyen, 2002.	43
4.1. Taux bruts de remplacement par niveaux de revenus et programmes de retraite obligatoires, pour les hommes	51
4.2. Taux nets de remplacement par niveaux de revenus et programmes de retraite obligatoires, pour les hommes	55
6.1. Espérance de vie totale à 65 ans, taux de mortalité projetés à l'horizon 2040.	64
6.2. Patrimoine-retraite brut par niveaux de revenus et programmes de retraite obligatoires, pour les hommes	65
7.1. Niveau de pension moyen pondéré et patrimoine-retraite	70
7.2. Contribution des divers éléments des systèmes de retraite au total des promesses de pension	71
I.3.1. Indicateur de la progressivité de la formule de calcul des droits à pension	85

Liste des graphiques

4.1. Taux bruts de remplacement à différents niveaux de rémunération	52
4.2. Taux nets de remplacement à différents niveaux de rémunération	54
5.1. Le lien entre la rémunération avant la retraite et les droits à pension	59
7.1. Distribution des revenus du travail, moyenne de 16 pays de l'OCDE	68
I.2.1. Taux de remplacement brut total pour un niveau de salaire faible, moyen et élevé, selon le taux de rendement dans le cadre d'un système de pension à cotisations définies	76
I.2.2. Taux de remplacement brut total pour un niveau de salaire faible, moyen et élevé, selon le taux de progression du salaire moyen au niveau de l'ensemble de l'économie	79

I.2.3. Taux de remplacement brut total pour un niveau de salaire faible, moyen et élevé, selon le taux de progression des gains individuels par rapport à la moyenne	80
I.2.4. Taux de remplacement brut total pour un niveau de salaire faible, moyen et élevé, selon le nombre d'emplois occupés durant la carrière	82



Extrait de :
OECD Pensions at a Glance 2005
Public Policies across OECD Countries

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/pension_glance-2005-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2006), « États-Unis », dans *OECD Pensions at a Glance 2005 : Public Policies across OECD Countries*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/pension_glance-2005-43-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.